

Mars  
2017

# La Lettre de Patrick Devedjian

Député des Hauts-de-Seine (Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Sceaux)  
Président du Conseil Départemental (Canton d'Antony)



## 30 ans de vie parlementaire à votre service

Mes chers concitoyens,  
Chère Madame, cher Monsieur,

Vous m'avez fait **confiance** pendant de longues années en m'élisant comme député pour vous représenter : je vous en suis très reconnaissant. A la fin de ce dernier mandat, voici le bilan que je vous adresse.

Vous m'avez beaucoup appris dans tous nos échanges (rencontres, permanences, courriers, manifestations...) et vous m'avez permis d'apporter à mon travail de député **cette indispensable connaissance de la vie quotidienne**. J'ai pensé à vous chaque fois que j'intervenais dans le débat national, comme parlementaire ou comme ministre.

Notre territoire, nos quatre villes, m'ont aussi beaucoup apporté par leur **diversité**, de cela aussi je veux vous remercier.

Une diversité **politique** d'abord, puisque Bourg-la-Reine et Sceaux sont traditionnellement dirigées par des centristes, Antony et Châtenay-Malabry, historiquement plus à gauche, ont été reprises par le RPR, puis l'UMP devenue LR : nous avons toujours travaillé ensemble grâce à Pierre Ringenbach, ancien maire de Sceaux, devenu un véritable ami, qui avait accepté d'être mon suppléant. Nos différences de sensibilité et de tempérament nous ont enrichis car **nous partageons l'essentiel** pour vous apporter **dynamisme, solidarité et qualité de vie**. Merci à tous nos élus locaux de m'avoir toujours apporté leur soutien lors de ces élections législatives successives !

Une diversité **sociale** aussi, indispensable pour se connaître, quels que soient l'origine, la culture ou le niveau de vie : nos villes sont riches de cette mosaïque, elles

ont su éviter les ghettos, accueillir des générations différentes, organiser des lieux de rencontre, culturels, sportifs et associatifs, dynamiser leur potentiel économique. Les commerces sont vivants, la vie culturelle dense, les écoles publiques recherchées et notre cadre de vie envié.

Tous y ont contribué : le « vivre ensemble » n'est pas chez nous de la langue de bois. Cette réussite rend optimiste, je voudrais vous transmettre cet **optimisme** pour l'avenir !

Vous le savez, **je ne me représenterai pas comme député en juin prochain**. Bien sûr les dispositions sur le non-cumul des mandats m'obligent à choisir et je veux poursuivre ma

fonction de Président du conseil départemental des Hauts-de-Seine jusqu'à son terme. Mais je pense aussi qu'il est bon de **passer le flambeau à quelqu'un d'un peu plus jeune**, qui a déjà fait ses preuves dans l'action politique et à qui vous pouvez faire confiance, pour représenter une circonscription remarquable par ses jeunes actifs et ses entrepreneurs, par le nombre de familles avec de jeunes enfants qui s'y installent, par le haut potentiel d'innovation dont elle dispose.

Avant de partir, voici un bilan succinct de ce dernier mandat, qui ne fut pas le plus facile, car dans l'opposition, on a plus le sentiment de témoigner que d'agir.

Je souhaite profondément que le dynamisme, l'ouverture et la solidarité dont font preuve notre territoire et ses habitants perdurent et contribuent au redressement de notre pays.

Avec mes remerciements pour votre confiance constante.

*P. Devedjian*



## Principales Propositions de loi co-signées

Ces propositions de lois présentées par les députés de l'opposition n'ont que très peu de chances d'être votées. Mais elles permettent d'étudier et de proposer des alternatives à la politique du gouvernement.

« Règle d'or » fiscale : qui interdirait toute rétroactivité et rendrait obligatoire la stabilité de l'impôt, pour préserver la confiance.

**Heures supplémentaires** : réintroduire la défiscalisation des heures supplémentaires, votée dès 2007, et supprimée par la majorité de gauche qui a fait de cette question un combat idéologique, sans prendre en considération les avantages d'une hausse du pouvoir d'achat pour les Français, et un contournement légal de la contrainte des trente-cinq heures pour les entreprises.

**Réforme territoriale** : rétablir le conseiller territorial – abrogé par François Hollande - Cette réforme, adoptée sous le quinquennat précédent, visait à simplifier l'organisation territoriale en combinant une meilleure association entre élus régionaux et départementaux.

**Magistrats** : mieux encadrer l'exercice du devoir de réserve des magistrats en interdisant toute appartenance à un syndicat ou à un parti politique, et interdire aux magistrats en fonction de recevoir une décoration du Gouvernement ou d'accéder à une fonction exécutive de l'État durant 5 ans après l'exercice de ses fonctions.

**Négationnisme** : réprimer la négation des génocides et des crimes contre l'humanité. Le négationnisme n'est pas un simple abus de la liberté d'expression mais une infraction qui s'inscrit dans le prolongement des lois et conventions internationales incriminant les génocides et tous les crimes contre l'humanité, pour assurer une assise législative à la dignité de la personne humaine. Les scènes atroces qui se déroulent sous nos yeux en Orient à l'encontre des Chrétiens et des Yézidis rendent d'autant plus nécessaire et urgent de légiférer afin de réprimer ce négationnisme.

**Lutte contre le terrorisme** : créer une commission d'enquête sur les moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015 ; il était nécessaire de s'interroger sur l'efficacité des moyens engagés par toutes les administrations d'État, en charge de la lutte contre le terrorisme (police, armée, justice, diplomatie, budget, renseignements...) depuis janvier 2015, et de rechercher comment les auteurs des attentats du 13 novembre avaient pu se déplacer lourdement armés et mener leurs attaques en plein Paris, sans qu'aucun des moyens de surveillance n'ait pu prévenir et empêcher leur passage à l'acte.

**Turquie** : contre toute négociation pouvant entraîner l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne. L'accord signé en mars 2016 entre l'UE et la Turquie sur la gestion de l'afflux de réfugiés syriens prévoit qu'en contrepartie de l'accueil de réfugiés syriens sur le sol turc, outre un fonds de soutien de 3 milliards d'euros, l'UE s'engage sur la libéralisation de l'octroi de visas aux ressortissants turcs et sur l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion de la Turquie à l'UE. Dans toute cette discussion, la France a été marginalisée et ignorée : cette situation est inacceptable et contraire au principe même de la construction européenne qui doit avancer sur la base du couple franco-allemand.

**Principe de précaution** pour le retirer du bloc de constitutionnalité : c'est un signal fort en faveur de la croissance et de la compétitivité pour répondre à l'attente exprimée par nombre de chercheurs dont le travail pâtit d'un climat de défiance croissante envers le progrès et la science.

## Missions et groupes

**Co-rapporteur** sur la mise en application de la loi **MAPTAM**, modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles, (octobre 2013).

**Co-rapporteur** sur la mise en application de la loi du 25 juillet 2013 relative aux **attributions du Garde des Sceaux et des magistrats**.

**Co-rapporteur** sur la mise en application de la loi renforçant la **lutte contre le crime organisé, le terrorisme et le financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale**, (février 2016).

**Co-rapporteur de la Mission d'information sur la réforme de la procédure pénale** (novembre 2015-janvier 2016) : réflexion sur la réforme de la procédure pénale, dans un objectif de simplification du cadre juridique de l'enquête pénale et d'amélioration de notre système judiciaire.

**Membre du groupe de travail** sur le projet de réforme constitutionnelle du gouvernement visant à instaurer la **déchéance de nationalité** pour les terroristes bi-nationaux et à inscrire l'**état d'urgence** dans la Constitution. (janvier 2016).

**Membre du groupe d'études sur les Chrétiens d'Orient** (depuis septembre 2014) pour soutenir une plainte déposée auprès de la Cour pénale internationale contre «la persécution et le génocide contre les Chrétiens d'Irak», dénoncer le pillage des églises et des lieux de cultes en Irak et Syrie, ainsi que la vente d'objets culturels servant à financer le terrorisme, et relayer les appels au secours des chrétiens de Syrie et d'Irak qui ne veulent que vivre en paix sur leur terre de toujours, les territoires de l'ancienne Mésopotamie, berceau du monde chrétien.

**Vice-Président de la Mission d'information sur la mise en œuvre du CICE** (crédit d'impôt compétitivité-emploi) (mai-septembre 2014).

**Vice-Président de la Commission d'enquête sur «l'affaire Cahuzac»**. (Rapport présenté et adopté le 8 octobre 2013).

Le principe de précaution s'est transformé en principe d'inaction. Ce climat de défiance invite les chercheurs à renoncer à expérimenter, à innover et donc à prendre des risques mesurés dans l'intérêt général afin que soit amélioré notre avenir commun. Le principe de précaution constitutionnalisé doit servir à la prévention ou à la réduction des risques, non à paralyser la recherche ; il doit, au contraire, la stimuler.

**L'avenir de notre système de soins** : la discussion de la loi « Santé » (notamment la généralisation contraignante du tiers-payant) laissera des séquelles profondes car on ne réforme pas un système contre ceux qui le font vivre et en sont les pierres angulaires. Le monde libéral ne doit pas être enfermé dans un carcan de réglementation. Notre système de santé repose sur deux piliers complémentaires : l'hôpital et la médecine de ville. Il y a nécessité à recentrer l'hôpital - qui coûte très cher - sur son cœur de métier, la médecine de pointe et l'excellence, et redonner toute sa place à la médecine de ville comme service de proximité.

**Seuils sociaux** : permettre à titre expérimental le gel de certains effets consécutifs au franchissement de seuils sociaux pendant 3 ans pour les entreprises qui, au titre des années 2012, 2013 et 2014, atteignent ou dépassent l'effectif de 11 ou de 50 salariés. Aujourd'hui, c'est une piste pour encourager l'emploi qui ne vient aucunement remettre en cause l'utilité du dialogue social.

# BILAN DE MANDAT 2012-2017



## Mes priorités : libertés publiques et réforme territoriale

Membre de la Commission des Lois, avocat de profession, élu local, j'ai eu particulièrement à cœur pendant ce mandat de défendre d'une part les libertés publiques, menacées par la peur du terrorisme, d'autre part les libertés locales et la décentralisation qui sont pour moi le socle d'une démocratie moderne et participative.

### Les libertés publiques

Paradoxalement, c'est un gouvernement de gauche qui s'est fait le fossoyeur des libertés publiques. Le terrorisme est devenu le prétexte du grand renoncement, tout se passe comme si ces assassins de la démocratie avaient gagné en nous contraignant à revenir sur nos valeurs.

**Loi sur le renseignement** : une loi liberticide qui légalise des pratiques d'écoute à grande échelle, avec les « IMSI catchers » et les algorithmes, confiées au seul pouvoir exécutif sans contrôle des tribunaux judiciaires.

**Lutte contre le crime organisé et le terrorisme** : même en matière de terrorisme, la fin ne justifie pas les moyens. Je me suis notamment opposé à la retenue de 4 heures sans avocat, à l'aggravation du contrôle administratif (et non judiciaire) sur les déplacements à l'étranger, à l'autorisation des écoutes téléphoniques d'un avocat..

**Déchéance de la nationalité** : je me suis vivement élevé contre ce texte qui voulait inscrire dans la Constitution une inégalité fondamentale entre « mono-nationaux » et « bi-nationaux ». Si cette réforme avait été menée jusqu'au bout, il s'agissait là encore d'une victoire pour les terroristes qui auraient poussé l'exécutif à modifier la loi fondamentale pour réduire nos libertés !

**Etat d'urgence** : l'état d'urgence se trouve conditionné à l'existence d'un péril imminent, c'est une procédure d'exception qui a permis de prendre des mesures sans lien avec les événements qui l'ont motivée (exemple des manifestants anti COP21 assignés à résidence). On substitue le juge administratif au juge judiciaire, gardien naturel des libertés, sans garantir davantage la sécurité des citoyens.

**Réforme du Conseil supérieur de la magistrature** : on peut discuter le fait que le pouvoir politique, démocratique, pèse sur la carrière professionnelle des magistrats judiciaires, mais attention à ne pas remplacer la pression politique par la pression syndicale. Et que dire de l'indépendance de la justice administrative à laquelle le gouvernement transfère de plus en plus de tâches sans pour autant renforcer son indépendance ?

### Réforme territoriale et libertés locales

Le gouvernement de gauche n'a cessé de réduire les libertés locales tout au long du quinquennat.

**Il a échoué dans sa promesse de simplification du mille-feuilles administratif** : nous avons trois niveaux historiques d'administration : communes (bien trop nombreuses, et qu'il fallait encourager à fusionner, plutôt que de créer une nouvelle strate avec l'intercommunalité), départements et régions, qui doivent avoir des compétences spécialisées, c'est le seul point sur lequel nous avons commencé d'avancer.

Et la gauche nous a gratifié d'un **nouvel échelon obligatoire : la métropole !** Déjà difficiles à mettre en œuvre, même en province (voir Marseille) où les métropoles sont de taille raisonnable, on est arrivé à une absurdité absolue et autoritaire en Ile-de-France : la Métropole du Grand Paris ne sert à rien, coûte cher et sépare le cœur de la région de sa périphérie.

Je me suis battu sans succès (nous étions minoritaires) contre ces **lois de « recentralisation »** :

- les lois MAPTAM et NOTRE qui ont créé la Métropole du Grand Paris contre les élus d'Ile-de-France, toutes tendances confondues,
- le redécoupage autoritaire des régions qui n'a laissé aucune place à la concertation entre les collectivités territoriales ;
- le report des élections régionales et départementales ;
- le redécoupage des cantons et l'institution du binôme paritaire homme/femme.

Pour moi, **l'autonomie et la responsabilité des collectivités territoriales, ce qu'on appelle la « décentralisation », sont inséparables d'une démocratie moderne, libérale et participative.** Les habitants doivent décider au plus près de leurs élus, et ne laisser à l'Etat jacobin que les domaines régaliens de la défense, de la justice, de la diplomatie, et des grands principes sur lesquels doivent se fonder les politiques publiques : liberté, égalité, responsabilité.

C'est exactement **le contraire de ce qu'a fait ce gouvernement de 2012 à 2017** en réduisant les dotations de l'Etat, en augmentant leurs missions obligatoires, en les soumettant sans cesse à de nouvelles politiques publiques. **Le rôle de l'Etat c'est de contrôler**, et de ne faire lui-même que ce que les collectivités ne peuvent faire !

*Avec la réserve parlementaire, les députés peuvent soutenir des investissements de proximité décidés par les collectivités locales et des activités menées par des associations. Je partage l'opinion de nombreux députés qui pensent que cette "réserve" n'a pas de raison d'être, puisque nous votons le budget de l'Etat.*

**En 2013**, je n'ai pas eu accès à la réserve parlementaire, car j'ai été réélu député, après annulation du scrutin de juin 2012, lors d'une partielle en décembre 2012.

**En 2014**, j'ai soutenu **Sèvres 2015** (40 000 €) pour créer un lieu de mémoire du génocide arménien, **Sur les bancs de l'école** (40 000 €) pour favoriser l'accès à l'école des enfants autistes,

### Réserve parlementaire

**Les Virades de l'Espoir** (30 000 €) pour vaincre la mucoviscidose.

**En 2015**, j'ai soutenu : les villes d'Antony (50 000 €) pour la rénovation du cimetière et de Châtenay Malabry (50 000 €) pour le local de jumelage, ainsi que deux associations : **APRAHM-Autisme** (15 000 €) qui aide adolescents et jeunes adultes, autistes en révélant leurs dons de musiciens et gère deux foyers : Alternance à Bourg-la-Reine, Alternat a Antony ; **Force Hémato** (15 000 €), pour l'étude des leucémies aigües et autres maladies du sang.

**En 2016**, j'ai consacré toute ma dotation (130 000 €) à **EliseCare**, ONG qui apporte une aide médicale d'urgence aux populations dans les zones de conflit, notamment en Irak et en Syrie.

# Bref plaidoyer pour un Parlement retrouvé

La première fois que je suis entré dans l'hémicycle, j'ai pensé à mon père, qui était mort sans être français. Il est grand ce pays qui peut faire un député d'un enfant d'étranger.

Alors avocat depuis 15 ans, maire depuis 3 ans, ces expériences confortaient mon désir d'agir, et me permettaient d'avoir une compétence réelle. Je suis sûr qu'avoir connu une vie professionnelle passionnante et une bonne connaissance des problèmes d'une ville de banlieue, m'a permis d'être un parlementaire utile, connecté à la réalité de notre pays. C'est une des raisons pour laquelle j'ai longtemps été réticent à la fin du cumul des mandats : cela risquait de créer des députés « hors sol », ne devant leur élection qu'à l'investiture de leur parti, et loin des problèmes du terrain. Si, par malheur, on supprimait le lien du député avec sa circonscription en ajoutant l'élection à la proportionnelle au mandat unique, les Français auraient des députés soumis aux seuls partis politiques et au gouvernement.

Dès mon premier mandat, je me suis consacré en priorité à la justice et à l'administration locale.

**Les libertés publiques, les libertés locales ont toujours été au cœur de mon engagement politique.**

Ce sont des sujets qui me passionnent, que je crois être le fondement de notre démocratie. Mon engagement européen, qui m'a parfois marginalisé dans mon parti, et mon **soutien au libre-échange**

(j'ai fait un rapport sur le GATT, très contesté à l'époque en 1993) sont les deux autres pierres angulaires de mon action de député. J'aurais pu me spécialiser sur les problèmes de défense et de politique étrangère qui m'intéressaient mais, malheureusement, en France dans ces domaines le Parlement ne décide de rien, il est seulement informé de la politique de l'exécutif qui lui demande de ne pas la perturber.

Très vite j'ai compris que **ce n'est pas à l'Assemblée nationale que se décidait la politique du gouvernement** : les députés de la majorité sont là pour consentir la loi que le gouvernement, grandement inspiré par son administration, propose pour ne pas dire impose. Les députés de l'opposition ne peuvent que la contester verbalement, leur possibilité de la modifier étant extrêmement réduite. Dans la majorité, faire voter un amendement même secondaire, est une épreuve de force avec les conseillers du gouvernement. Quand j'ai été ministre, j'ai voulu faire participer mes collègues députés à l'élaboration de la loi, et ce ne fut pas facile : j'ai découvert combien l'administration d'Etat méprisait les parlementaires qui ne leur semblaient bons qu'à défendre l'intérêt de leur circonscription, et incapables de prendre en considération l'intérêt général.

Je me suis toujours conduit en **député loyal à mon parti** : c'est lui qui m'avait donné l'investiture pour ma candidature, ce sont ses valeurs et son programme que les électeurs de ma circonscription avaient

choisis. Mais heureusement à droite, à l'inverse de ce qui se passe à gauche, il n'y a pas de discipline de vote. Nos partis acceptent le vote de conscience, quand il s'agit de quelque chose qui paraît essentiel aux yeux du député.

Notre système institutionnel n'est pas bon : le **Président de la République a trop de pouvoir**. Certes son élection au suffrage universel lui confère une grande légitimité politique, mais cela ne justifie pas qu'il soit plus proche du monarque absolu que d'un chef de l'exécutif dans une démocratie.

Il est de fait le vrai chef de la majorité parlementaire, puisque les députés élus dans la foulée de l'élection présidentielle lui doivent leur élection, il nomme à tous les emplois publics importants donc il entretient la courtisanerie de l'administration, il a bien plus de pouvoir que le Président des Etats-Unis qui doit compter avec les « checks and balances » (freins et contrepoids) des autres institutions fédérales (Congrès, Cour Suprême, Etats...) Son pouvoir exorbitant fait que tous les cinq ans, les Français doivent élire un homme qui soit à la fois un génie, un héros et un saint. Ce n'est pas raisonnable.

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de revenir sur l'élection du Président au suffrage universel : mais **il y a**

**deux types d'élections présidentielles en démocratie** : celles qui investissent un véritable chef de l'exécutif et celles qui choisissent un chef de l'Etat aux fonctions honorifiques et arbitrales, comme la Finlande, l'Autriche, l'Irlande, l'Islande, le Portugal, la Pologne ou la Bulgarie. Le rôle politique de l'élection présidentielle dépend du système institutionnel dans lequel elle prend place.

Bien sûr, en même temps, il faut **découpler l'élection présidentielle des élections législatives**, de façon à ce que le premier ministre soit l'expression de la majorité parlementaire comme cela se passe dans la quasi-totalité des démocraties occidentales. Nous éviterons ainsi les crises de régime, chaque fois que le Président faillit à sa mission impossible, à l'image de ce qui vient de se passer au Royaume-Uni : la grave crise du Brexit n'a pas entamé les institutions, Theresa May a succédé sans drame à David Cameron.

En quittant l'Assemblée nationale, je garde le sentiment d'une continue dégradation du rôle du Parlement dans notre pays : les parlementaires font l'objet de campagnes qui ressemblent, à beaucoup d'égard, à celles des ligueurs à l'égard de ce qu'elles appelaient « la Gueuse » sous la III<sup>ème</sup> République. Or j'ai la conviction que, sans démocratie représentative, il n'est pas de fonctionnement paisible de la démocratie. La tentation du pouvoir personnel reste un risque permanent, que seul un Parlement fort peut conjurer.



## Me rencontrer :

### Permanences (jusqu'en juin 2017)

**Sur rendez-vous uniquement, au 01 47 29 32 33/01 40 63 67 72**

- le 1<sup>er</sup> lundi du mois à l'Hôtel de ville d'Antony
- le 2<sup>ème</sup> lundi du mois à l'Hôtel de ville de Châtenay-Malabry
- le 3<sup>ème</sup> lundi du mois à l'Hôtel de ville de Bourg-la-Reine
- le 4<sup>ème</sup> lundi du mois à l'Hôtel de ville de Sceaux

## M'écrire : [patrick.devedjian@wanadoo.fr](mailto:patrick.devedjian@wanadoo.fr)

### Assemblée Nationale (jusqu'en juin 2017)

126, rue de l'Université - 75355 Paris Cedex 07 SP - 01 40 63 67 72  
[pdevedjian@assemblee-nationale.fr](mailto:pdevedjian@assemblee-nationale.fr)

### Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

2-16, boulevard Soufflot - 92015 Nanterre Cedex - 01 47 29 32 33  
[pdevedjian@hauts-de-seine.fr](mailto:pdevedjian@hauts-de-seine.fr)